Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 05/05/2025
ID : 040-214002842-20250428-D2025_15-AU

St-Vincent de Tyrosse
Entre terre et mer, la vie

DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2025_15

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX 2023A07 – REHABILITATION DU STADE DE LA FOUGERE – AVENANT 18

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

VU la délibération 20230925_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019,

VU le marché de travaux 2023A07 visant à la réhabilitation du stade de la Fougère, notifié le 02/01/2024,

VU l'article L2194-1 – 2° du code de la commande publique,

VU l'attribution du lot 3, Enduit chaux, à l'entreprise CBA 640, sise 456 ZA Duboscoa 64990 Villefranque pour un montant HT de 39 627.96€ (dont l'avenant n°3),

CONSIDÉRANT que l'entreprise CBA 640 doit procéder à la reprise de l'enduit de la cuisine,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°18 qui consiste à reprendre l'enduit du mur entre la cuisine et le pub. Cet avenant a une incidence financière de 450€ HT (+1.36%). Le nouveau montant du lot 3 est de 40 077.96€ HT.

ARTICLE 2 : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.
L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 19/07/2023 pour une parution sur le site de demat-ampa, sur le site de la Ville et le BOAMP.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 avril 2025

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE 40230

Le Maire,
Régis GELEZ

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse
24 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com
www.ville-tyrosse.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.